

DECRET N° 2000-148 DU 25 MARS 2000

Chargeant Monsieur Félix Essou DANSOU,
Ministre des Mines, de l'énergie et de
l'hydraulique de l'intérim du Président de la
République pour compter du 25 mars 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE :

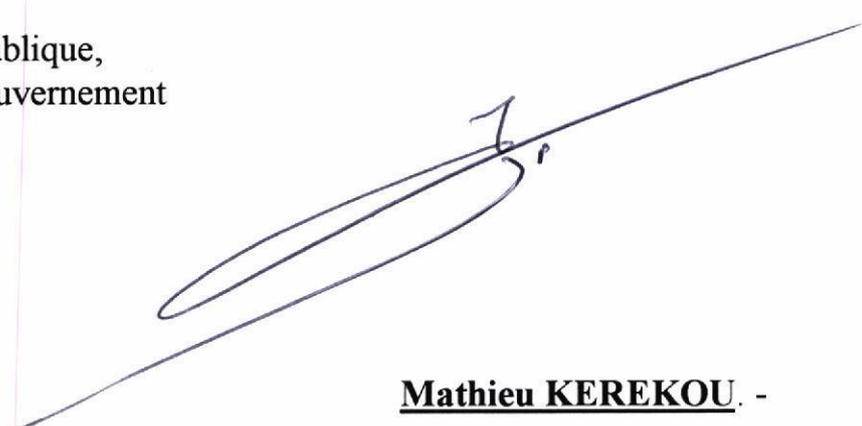
Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la
République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Félix Essou
DANSOU, Ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique chargé
d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour la
Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Félix Essou DANSOU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 2
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-